



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 PARIS

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 10 rue Galvani
91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SECOURS ISLAMIQUE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 10 rue Galvani

91300 MASSY

SIREN : 390 215 135

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association SECOURS ISLAMIQUE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SECOURS ISLAMIQUE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la partie « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriées dans les notes H « Le Compte de résultat par origine et destination 2025 (CROD) » et I « Le Compte Emploi Annuel des ressources collectées auprès du public 2025 (CER) » de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons également vérifié qu'elles sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont correctement été appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Brice ROGIR

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	678 481	527 915	150 566	184 438
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	115 494		115 494	115 494
Constructions	415 672	181 680	233 992	252 082
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 015 259	2 438 303	576 956	693 905
Autres immobilisations corporelles	3 479 752	3 025 236	454 516	563 097
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	44 053		44 053	63 821
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	3 013 958		3 013 958	3 013 958
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	14 309 575		14 309 575	11 305 000
Prêts	5 158 215	4 259	5 153 956	4 516 706
Autres immobilisations financières	192 509		192 509	247 370
Total I	30 422 969	6 177 394	24 245 575	20 955 870
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	318 380		318 380	420 570
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	77 685		77 685	40 879
Créances reçues par legs ou donations	870		870	870
Autres créances	3 984 218	191 023	3 793 195	7 111 560
Charges constatées d'avance	761 509		761 509	2 745 342
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons obtenus				
Disponibilités	77 622 905		77 622 905	71 812 237
Total II	82 765 567	191 023	82 574 544	82 131 459
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	343 453		343 453	4 321 905
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	113 531 988	6 368 417	107 163 572	107 409 234

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	57 569	57 569
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	31 578 847	32 184 709
<i>Dont réserve libre</i>	<i>17 004 612</i>	<i>17 004 612</i>
<i>Dont réserve pour projets</i>	<i>14 574 235</i>	<i>15 180 097</i>
<i>Dont réserves legs et waqf</i>		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	2 092 407	605 862
SITUATION NETTE	33 728 824	31 636 416
Fonds propres consommables		-
Subventions d'investissement	40 009	55 860
Provisions réglementées		3 189
Total I	33 768 833	31 695 466
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	58 424 314	51 711 599
Total II	58 424 314	51 711 599
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 330 863	3 328 539
Provisions pour charges	-	-
Total III	1 330 863	3 328 539
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 400	1 400
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 261 185	2 508 811
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 649 604	3 057 380
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 408
Autres dettes	5 118 150	6 931 482
Produits constatés d'avance	2 330 844	5 985 893
Total IV (1)	13 361 183	18 494 375
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	278 379	2 179 255
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	107 163 572	107 409 234

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 550	1 150
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	11 600	10 450
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	51 993	31 900
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		0
Concours publics et subventions d'exploitation	4 648 800	3 219 560
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	47 234 814	50 561 644
Mécénats	2 297 046	0
Legs, donations et assurances-vie	53 933	42 129
Contributions financières	8 769 662	6 255 823
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	138 515	43 827
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	20 548	
Utilisation des fonds dédiés	15 940 286	13 769 353
Autres produits	1 509 429	1 415 999
Total I	80 678 176	75 351 836
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	5 334 777	3 794 892
Variation des stocks	102 190	-213 090
Autres achats et charges externes	17 718 166	18 056 641
Aides financières	12 836 097	11 551 731
Impôts, taxes et versements assimilés	803 295	702 493
Salaires	13 124 389	12 821 620
Cotisations sociales	3 688 707	3 445 440
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	611 202	660 289
Dotations aux provisions	37 447	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	58 490	0
Reports en fonds dédiés	22 653 001	264 164 41,91
Autres charges	3 977 439	743 382
Total II	80 945 201	77 979 839
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-267 025	-2 628 003
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	76 212	69 352
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22 075	17 356
Autres intérêts et produits assimilés	1 212 253	2 058 263
Reprises sur dépréciations et provisions	3 375 752	2 623 958
Différences positives de change	312 771	398 825
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	4 999 064	5 167 754
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 432 688	2 495 294
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	843 128	245 854
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	42 263	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	2 318 078	2 741 148
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 680 986	2 426 606

3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	2 413 961	-201 397
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	62 023
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	9 812
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	52 211
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	321 554	456 676
Total des produits (I+III+V+IX)	85 677 240	80 581 613
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	83 584 833	81 187 475
EXCEDENT OU DEFICIT	2 092 407	-605 862

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	44 528	35 555
Prestations en nature		
Bénévolat	222 322	210 009
TOTAL	266 850	245 564
	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	44 528	35 555
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	222 322	210 009
TOTAL	266 850	245 564

A- Généralités

Le bilan du Secours Islamique France (SIF) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 présente un total de **107 163 572 €**, tandis que le compte de résultat, présenté sous forme de liste, fait apparaître un bénéfice de **2 092 407 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux figurant ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

B- Présentation de l'Association Secours Islamique France (SIF)

1- Objet social du SIF :

Le Secours Islamique France (SIF) est une organisation non gouvernementale (ONG) de solidarité internationale, à vocation sociale et humanitaire, œuvrant dans les domaines de l'assistance et du développement.

Il a été fondé en 1991 conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- Impartialité & universalité :
 - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
 - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
 - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- Neutralité & indépendance :
 - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
 - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- Responsabilité & transparence :
 - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
 - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
 - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.

2- Nature et périmètre des missions sociales réalisées par le SIF

Le SIF intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent, en mobilisant des secours d'urgence, en mettant en place des programmes de développement et en menant des actions de plaidoyer.

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Education et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale ;
- L'insertion socioéducative et professionnelle ;
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de plaidoyer afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Pour mener à bien ses missions sociales en France, le SIF dispose de 4 antennes (Saint-Denis, Massy, Lyon, ainsi qu'une antenne à Marseille acquise en 2019 mais non encore opérationnelle).

À l'international, le SIF compte 15 missions (gérées en comptabilité de type succursale et intégrées à la comptabilité du siège après validation) et travaille dans 7 autres pays via des partenaires.

3- Moyens mis en œuvre par le SIF

Le SIF admet comme moyens tout ce qui peut concourir à la réalisation de son objet. Pour réaliser ses objectifs, il s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles en France et sur ses salariés expatriés et salariés locaux dans ses pays d'intervention à l'international.

L'essentiel des ressources nouvelles de l'association provient de donateurs en France, qui se mobilisent en réponse aux différentes campagnes menées par le SIF via internet, courrier, ou lors de nombreux événements et rencontres organisés avec un grand nombre de partenaires associatifs à travers toute la France.

Le SIF est également financé par des bailleurs institutionnels tels que le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, l'Agence Française du Développement ou encore les agences des Nations Unies (Unicef, UNHCR...), ainsi que la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne et la Direction Régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France.

C- Faits caractéristiques de l'exercice :

1- Événements significatifs de l'exercice :

L'exercice a évolué dans un environnement national et international marqué par des tensions géopolitiques, des contraintes budgétaires accrues et des besoins humanitaires croissants, ayant des incidences directes sur les activités et les orientations du SIF.

Parmi les éléments structurants de l'année, la collecte de fonds en faveur de la Palestine s'est maintenue à un niveau élevé, traduisant une mobilisation soutenue des donateurs. En 2024, les dons dédiés à cette cause avaient atteint près de 21 M€, représentant 42 % de la collecte totale. En 2025, ils s'établissent à plus de 19 M€, soit 39 % de la collecte. Ce niveau significatif de contributions entraîne mécaniquement une augmentation des fonds dédiés, affectant la capacité de redéploiement des ressources vers d'autres priorités opérationnelles.

En parallèle, les évolutions des politiques budgétaires publiques, tant en France qu'à l'international, ont eu un impact significatif sur le niveau des financements institutionnels. Sur le territoire national, la diminution des subventions a conduit à l'arrêt du dispositif de mise à l'abri à la fin du mois d'août, entraînant une réduction notable des activités du SIF en France. À l'international, l'absence de nouveaux financements pour certaines zones d'intervention, notamment au Mali, au Burkina Faso, au Nigéria et en Iraq, a fragilisé la continuité des opérations.

Dans ce contexte, et en raison de la contraction des financements conjuguée à des contraintes politiques accrues dans certains pays, le SIF a procédé à des arbitrages structurants, se traduisant par la fermeture de deux missions en 2025 : la mission au Nigéria au 30 juin 2025 et celle au Mali au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la crise au Soudan a connu une aggravation significative en 2025, trois ans après le début du conflit, conduisant à une dégradation majeure de la situation humanitaire. Dans ce contexte, les équipes du SIF se sont pleinement mobilisées afin de déployer des actions d'urgence et répondre aux besoins des populations affectées.

Enfin, dans une logique de consolidation de sa présence en France, le SIF a poursuivi sa stratégie d'investissement à travers sa Société Civile Immobilière (SCI), avec l'acquisition, en juillet 2025, d'un ensemble immobilier situé à Cenon (Gironde). Cet investissement vise à renforcer le déploiement des dispositifs dans la région bordelaise, en cohérence avec les priorités stratégiques de l'organisation.

2- Evénements postérieurs à la clôture :

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

D- Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément aux Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçante et à but non lucratif au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant également les Règlements n°2018-04 et n°2020-08. Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués.

Le SIF doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.
- Un état des avantages et ressources provenant de l'étranger adopté dans le règlement ANC 2022-04 qui intègre les nouvelles obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, ainsi qu'aux hypothèses de base suivantes :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations incorporelles/corporelles en cours et d'avances et acomptes sur immobilisations sont reclassés sur le poste « Immobilisations incorporelles/corporelles en cours, avances et acomptes ».

Ce reclassement n'a pas d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice.

- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.

- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont reclassés en 2025 au crédit du compte de charge concerné.

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ». Les produits de cessions d'immobilisations se sont élevés à 20 548 euros en 2025.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classés en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ». En 2025, 58 490 euros de valeur comptables des immobilisations cédées ont été constatés

- Les dotations aux provisions précédemment classées dans le poste « dotations aux amortissements, dépréciations et provisions » sont désormais isolées dans la rubrique « dotation aux provisions »

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». 8 222 euros ont été constatés sur ce poste en 2025
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées et reclassées soit en « total des produits exceptionnels, soit en « Concours publics et subventions d'exploitation » pour les quotes-parts de subvention d'investissement pour un montant de 15 851 € en 2025.
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

Observation sur la rubrique « Mécénats » du compte de résultat

Le mécénat correspond aux dons effectués par des personnes morales, telles que les entreprises, dans le cadre d'un soutien aux activités de l'organisation. Jusqu'à présent, ces contributions n'étaient pas systématiquement présentées de manière distincte dans les états financiers et étaient, sauf cas particulier lié à l'existence d'une convention formalisée, intégrées au poste des dons manuels.

Dans le cadre des travaux d'audit menés par la Cour des comptes, une recommandation a été formulée visant à renforcer la lisibilité et la transparence de l'information financière, en distinguant clairement les différentes formes de générosité.

En application de cette recommandation, le SIF a procédé, à compter de l'exercice 2025, à une présentation distincte du mécénat dans le compte de résultat, en isolant ces ressources sur une ligne dédiée. Cette évolution permet de mieux refléter la nature des financements perçus et d'améliorer la compréhension des comptes par les lecteurs.

En conséquence, la lecture du compte de résultat fait apparaître une diminution du poste « dons manuels », compensée par une augmentation corrélative du poste « mécénat », sans incidence sur le niveau global des ressources issues de la générosité du public. Cette reclassification, purement présenteielle, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'information financière.

E- Note du bilan

1- Immobilisations

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations recouvrent les biens que le Secours Islamique France possède durablement. Ces investissements garantissent la pérennité de l'Association sur le long terme, ainsi qu'une meilleure réactivité et une meilleure capacité à réaliser ses missions humanitaires.

Les immobilisations détenues par le SIF figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. En principe, elles sont amorties sur une durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement des immobilisations ont été alignées sur la durée de vie probable des biens et composants concernés.

Les immobilisations financées par des bailleurs figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties sur la durée estimée des projets conformément aux conventions signées avec ces bailleurs.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont augmenté, du fait des besoins croissants de l'Association (essentiellement des travaux d'aménagement dans les locaux des missions sociales en France) et de l'acquisition des immobilisations des missions internationales du SIF (matériel de bureau, véhicules, etc.) nécessaires à la réalisation des programmes humanitaires.

❖ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive.
- La valeur d'entrée à leur valeur vénale à la date de l'effet générateur, c'est-à-dire leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins une fois par an jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

❖ Immobilisations financières

Au 31 décembre 2025, le SIF détient :

- 17 743 des 19 574 parts sociales composant le capital de la SCI SIFHABITAT (anciennement SIFMASSY). Cette dernière détient trois bâtiments :
 - Les locaux du SIF situés à Massy (91), 10 rue Galvani et à Saint-Denis (93), 58 boulevard Ornano.
 - Un immeuble d'habitation à Paris 19^{ème}, 13 rue de Romainville
 - Un ensemble immobilier à Cenon (33), 2 rue René Martrenchar

La valeur brute de ces titres s'élève à 2,9 M€. Les frais d'acquisition correspondants sont entièrement amortis et ont été sortis de l'actif du bilan.

Une opération de fusion absorption a été réalisée le 24 juin 2023 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023. La SCI SIFMASSY a absorbé la SCI SIFHABITAT et la SCI SIFINVEST puis a été renommée SCI SIFHABITAT ;

- 5 700 parts sociales composant le capital social intégral de la société par actions simplifiée SAS SOLECOINSERT. La valeur nominale des actions est de 10 €.

Les immobilisations financières comprennent également trois placements obligataires :

- le premier souscrit en 2022 pour un montant de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale,
- le second souscrit en 2023 auprès de la Société Générale pour un montant de 10.000.000 €, un complément de 3 000 000 € a été réalisé en 2025 sur ce produit
- le dernier souscrit en 2024 auprès du Crédit Coopératif pour un montant de 305 000 €.

Enfin, le SIF a prêté, fin 2022, 4 468 206 euros à la SCI SIFHABITAT pour l'acquisition de l'ensemble immobilier situé à Paris (200 000 euros remboursés sur 2025) ainsi que 800 000 euros en 2025 pour l'acquisition du bien immobilier de Cenon. Pour des raisons de lisibilité du bilan, ces avances en compte courant à long terme ont été immobilisées.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Tableau des immobilisations

Rubriques	Situations et mouvements	Montant brut ouv. Exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut clôture exercice
- Concessions brevets licences marques logiciels		681 143	647	3 309	678 481
- Immobilisations incorporelles en cours		0			0
- Avances et acomptes		0			0
Immobilisations incorporelles		681 143	647	3 309	678 481
- Terrains		115 494			115 494
- Constructions - Bâtiments		415 672			415 672
- Constructions sur sol autrui		0			0
- Installations générales, agencements aménag. const.		2 768 523	9 348	7 341	2 770 529
- Installations techniques, matériel et outillage		362 468	9 713	127 451	244 730
- Autres immobilisations corporelles		3 762 750	372 836	655 833	3 479 752
- Immobilisations corporelles en cours		58 041		13 988	44 053
- Avances et acomptes		5 780		5 780	0
Immobilisations corporelles		7 488 728	391 896	810 393	7 070 231
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		0	0	0	0
- Autres participations		3 013 958			3 013 958
- Autres titres immobilisés		11 305 000	3 004 575		14 309 575
- Prêts et autres immobilisations financières		4 768 335	968 225	385 835	5 350 724
Immobilisations financières		19 087 293	3 972 800	385 835	22 674 257
ACTIF IMMOBILISE		27 257 163	4 365 342	1 199 537	30 422 968

Les principaux investissements de l'exercice sont :

▪ Matériel bureau et informatique	145 K€
▪ Matériel de transport	125 K€
▪ Installations générales, agencements, aménagements	80 K€
▪ Mobilier	22 K€

Au titre de 2025, les sorties des immobilisations s'élèvent à 170 470 €.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2025 sont de 44 053 € contre 58.041 € en 2024. Le solde correspond notamment aux honoraires de l'architecte chargé de la réhabilitation de l'immeuble de Marseille acquis en 2019 pour 26 130 €, des locaux de Saint-Denis pour 17 923 €.

2- Amortissements et dépréciations

Le cumul des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles au 31 décembre 2025 s'élève à 6 173 134 € contre 6 297 034 € en 2024.

Le cumul des dépréciations des immobilisations financières s'élève à 4.259 € comme en 2024.

Les durées d'amortissement pratiquées pour le siège sont les suivantes :

▪ Logiciels	Linéaire	1 an
▪ Constructions	Linéaire	20 ans
▪ Installation et agencement	Linéaire	10 ans
▪ Travaux maçonnerie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux sols	Linéaire	10 ans
▪ Travaux menuiserie	Linéaire	15 ans
▪ Travaux câblage -électricité	Linéaire	10 ans
▪ Travaux peinture	Linéaire	10 ans
▪ Travaux climatisation	Linéaire	5 ans
▪ Installation alarme	Linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
▪ Matériel informatique	Linéaire	1 à 3 ans
▪ Mobilier	Linéaire	3 à 10ans
▪ Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

Les immobilisations financées par des bailleurs dans le cadre d'actions ou/et des projets sont à amortir sur la durée définie dans les conventions.

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se décompose comme suit :

Amortissement et dépréciation des immobilisations

Situations et mouvements Rubriques	Durée amortissement	Mode amortissement	Amorts cumulés ouv. Exercice	Augmentation	Diminution	Amorts cumulés clôture d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	1 à 5 ans	Linéaire				
- Donations temporaires d'usufruit		Linéaire				
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 à 3	Linéaire	496 705	34 519	3 309	527 915
Immobilisations incorporelles			496 705	34 519	3 309	527 915
- Terrains		Linéaire	0			0
- Constructions - Bâtiments	20 ans	Linéaire	163 590	18 090		181 680
- Installations générales, agencements aménag. const.	5 à 15 ans	Linéaire	2 183 644	90 685	7 950	2 266 379
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 15 ans	Linéaire	253 442	24 456	105 973	171 924
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	3 199 653	573 883	748 300	3 025 236
Immobilisations corporelles			5 800 328	707 114	862 223	5 645 219
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0	0	0
- Participations et créances rattachées			0			0
- Prêts			4 259			4 259
- Autres			0			0
Immobilisations financières			4 259	0	0	4 259
Total des amortissements et des dépréciations			6 301 293	741 633	865 532	6 177 393

3- Stocks

Les stocks sont composés de fournitures destinées aux projets. Ces fournitures constituent un stock d'urgence permettant de réduire les délais de réponse et d'approvisionnement, notamment en cas d'envoi de conteneurs dans le cadre d'urgences humanitaires. Ils peuvent être localisés soit en France, soit dans les missions à l'international.

Ces stocks se composent de marchandises et de fournitures destinées à la consommation interne ou à la distribution auprès des bénéficiaires.

Les entrées sont évaluées au coût d'achat (prix d'acquisition augmenté des frais accessoires). Un inventaire physique a été réalisé à la clôture de l'exercice afin de recenser les quantités en stock. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour tenir compte d'éventuelles pertes de valeur.

Au 31 décembre 2025, le stock global s'élève à **318.380 €** contre **420.570 €** en 2024. Il se décompose comme suit :

- Stocks – France : **179.935 €**
- Stocks – Missions internationales : **138.445 €**

4- Etat des échéances des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à **11.825.774 €**, réparti selon les échéances comptables habituelles.

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :	5 350 724	396 012	4 954 712
Créances rattachées à des participations		0	0
Prêts	5 158 215	319 800	4 838 415
Autres	192 509	76 212	116 297
Créances de l'actif circulant :	4 062 773	870	0
Créances clients et comptes rattachés	77 685		
Créances reçues par legs ou donations	870	870	
Autres	3 984 218		
Total	9 413 497	396 882	4 954 712
Prêts accordés en cours d'exercice	800 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	217 500		

Les créances libellées en devises ont été valorisées sur la base des taux de change officiels au 31 décembre 2025.

Le poste "clients et comptes rattachés" regroupe les créances relatives aux loyers et refacturations de la filiale Solecolninsert pour 42K € ainsi qu'une facture à établir à l'ordre de la SCI pour la refacturation de frais d'avocats.

Les autres créances se décomposent principalement comme suit :

- Soldes de subventions à recevoir de bailleurs institutionnels (*) : **2 908 423 €**
- SCI SIFHABITAT : **259 232 €**
- Soldes dus par les partenaires – projets internationaux : **218 000 €**

(*) Ce montant représente des fonds encore à percevoir, principalement liés à des projets financés par des bailleurs.

5- Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	31 114
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	10 764
Disponibilités - produits à recevoir	1 129 616
Total	1 171 494

Au 31 décembre 2025, les produits à recevoir s'élèvent à **1.171.494 €**, répartis comme suit :

- **6.109 €** : facture à établir pour frais avancés à l'Association SIF-Ukraine
- **20.160 €** : facture à établir pour frais avancés à la SCI SIF Habitat
- **4.845 €** : facture à établir pour frais avancés à Solécoinert
- **10.764 €** : comprenant notamment **9.500 €** de subvention Episol Maraudes ;
- **1.129.616 €** : intérêts courus non échus relatifs aux placements de l'année 2025.

6- Charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées en 2025, mais rattachées à des opérations de l'année 2026, conformément au principe comptable d'indépendance des exercices.

Le montant des CCA au 31 décembre 2025 s'élève à **761.509 €** (contre **2.745.342 €** en 2024), ventilé comme suit :

- Missions internationales et conventions partenaires : **497.571 €**
- Siège : **263.938 €**

7- Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre 2025 s'élèvent à **77.622.905 €**, contre **71.812.237 €** en 2024. Il s'agit des avoirs détenus en banque et en caisse à la date de clôture, principalement composés de fonds dédiés en attente d'utilisation et d'intérêts courus sur obligations et placements divers.

Les disponibilités en devises, détenues en France ou à l'étranger (comptes bancaires et caisses), ont été converties aux taux officiels au 31 décembre 2025. Les écarts de conversion constatés (positifs ou négatifs) ont été comptabilisés en résultats financiers, au titre de gains ou pertes de change.

8- Ecart de conversion - Actif

À la date de clôture, les créances et dettes en devises sont converties au cours du jour. Les opérations en devises sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction, générant, le cas échéant, un gain ou une perte de change.

Les pertes et gains de change relatifs aux projets sont comptabilisés respectivement en charges et en produits d'exploitation, conformément au Règlement ANC n°2015-05 applicable depuis le 1er janvier 2017.

L'écart de conversion à l'actif correspond à une diminution de créance ou une augmentation de dette due à la variation des taux de change. Il constitue une perte latente à la clôture de l'exercice et donne lieu à une provision pour risque de change.

En 2025, ce poste s'élève à **343 453 €**, contre **4.321.905 €** en 2024.

9- Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise	57 569							57 569
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	0							0
Réserves pour projets de l'entité	32 184 709	-605 862	0					31 578 847
<i>Réserve libre</i>	<i>17 004 612</i>							<i>17 004 612</i>
<i>Réserves waqfs</i>	<i>0</i>							<i>0</i>
<i>Réserve projets</i>	<i>15 180 097</i>	<i>-605 862</i>						<i>14 574 235</i>
Report à nouveau	0							0
Excédent ou déficit de l'exercice	-605 862	605 862		2 092 407				2 092 407
Situation nette	31 636 415	0	0	2 092 407	0	0	0	33 728 823
Fonds propres consommables	0							0
Subventions d'investissement	55 860					15 851		40 009
Provisions réglementées	3 189					3 189		0
TOTAL	31 695 464	0	0	2 092 407	0	19 040	0	33 768 832

Au 31 décembre 2025, le total des fonds propres s'élève à **33 768 832 €** (contre **31.695.466 €** en 2024), répartie comme suit :

- Fonds propres sans droit de reprise : **57.569 €**
- Réserves de l'entité : **31.578.847 €**
- Résultat excédentaire de l'exercice : **2 092 407 €**

❖ Les fonds propres sans droit de reprise

Le solde reste stable à **57.569 €** depuis 2024. Ces fonds, acquis définitivement par l'association, correspondent au premier financement reçu en 1991 pour le lancement de sa toute première campagne.

❖ Réserve de l'entité

La réserve comprend :

- Une réserve dédiée aux projets (fonds non affectés de la Zakat Al Maal, affectés à des missions sociales) ;
- Une réserve libre (partie des fonds non affectés).

❖ Résultat comptable de l'exercice

Affectation du résultat 2024

Ce poste intègre le résultat déficitaire de l'exercice 2024 d'un montant de 605 862 €, affecté par approbation de l'Assemblée Générale du 28/06/2025 en réserve projet.

Excédent de l'exercice 2025

Le résultat de l'année 2025 est excédentaire pour 2 092 407 €.

Résultat

Dont variation issue de la mise / utilisation de la réserve projets
Dont résultat en provenance des fonds généraux
Dont legs

2 092 407 €
+ 635 397 €
+ 1 408 783 €
48 227 €

Sur proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, l'affectation du résultat est décomposée comme suit :

- Une partie en réserve libre chaque année, avec des indicateurs de vie financière encourageants ;
- Une partie en réserve projets (dédiée aux missions sociales).
- Une partie en réserve legs

Le détail en sera donné l'année prochaine, après approbation par l'Assemblée Générale.

❖ Subvention d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables	114 041			114 041
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	114 041	0	0	114 041
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables	58 181	15 851		74 032
Affectés à des biens renouvelables				0
TOTAL	58 181	15 851	0	74 032

Le solde des subventions d'investissement au 31 décembre 2025 se compose de :

- **20 650 €** de la subvention Coordination SUD destinée à financer une partie de l'ERP ;
- **24 651 €** de la subvention de la DRIHL 2020-2021 ;
- **68 740 €** de la subvention de DDETS 91 pour les travaux de réhabilitation et d'amélioration du CAJ.

❖ Subvention Coordination SUD :

En 2019, une subvention d'investissement a été reçue pour le financement du projet de progiciel de gestion intégré (ERP). Elle a été accordée par Coordination SUD pour un montant de 20.650 €.

À la clôture 2025, une reprise de **2.065 €** est constatée, selon le rythme d'amortissement.

❖ Subvention de la DRHIL 2020-2021 :

En 2020, une subvention d'investissement est accordée par la DRHIL pour le dispositif « maraudes » ;

A la clôture de l'exercice 2025, une reprise est constatée dans les comptes à hauteur de **4.931 €**. au rythme de l'immobilisation financée par la subvention.

❖ Subvention de la DDETS 91 :

En novembre 2021, une subvention d'investissement a été reçue pour l'amélioration et la modernisation des accueils de jour, pour un montant de **68.740 €**. Cette subvention est conclue pour une durée de cinq ans.

À la clôture de l'exercice 2025, une reprise de **8.855 €** a été constatée dans les comptes, en fonction du rythme d'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

➤ **Provisions réglementées**

	01/01/2025	+	-	31/12/2025
Amortissements dérogatoires	3 189		3 189	0
TOTAL	3 189	0	3 189	0

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	3 189
Financières	
Exceptionnelles	

En 2017, un amortissement dérogatoire de **46.767 €** a été constaté pour les immobilisations liées au CHM de Massy. Une reprise partielle de **15.662 €** a été opérée fin 2020.

À la clôture de l'exercice 2025, une reprise de **3.189 €** a été comptabilisée, comme en 2024 ayant pour effet de solder le compte « amortissements dérogatoires ».

10-Etat des provisions

❖ **Provision pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction des risques connus et estimés dès lors qu'une sortie de ressources est probable à la date de clôture de l'exercice.

- Les provisions notamment pour litiges sont estimées par la direction sur la base des risques encourus (sortie de ressources probable) et des avis de nos conseils juridiques.
- Les provisions pour risques de changes représentent les pertes de changes latentes sur dettes et créances à la clôture et sont estimées sur la base de calcul du cours de clôture de l'exercice.

Toutes les provisions font l'objet d'une revue d'estimation à la clôture de l'exercice.

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provision pour litiges	49 141				49 141
Provision pour litiges prud'hommaux	135 823	31 471	24 054		143 240
Provisions pour risque sur avoirs à l'étranger	37 231				37 231
Provision pour risque de change	2 495 294	552 229	2 495 294		552 229
Provisions pour autres risques	611 049	5 976	68 004		549 021
TOTAL	3 328 538	589 676	2 587 352	0	1 330 862

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	37 447	92 058
Financières	552 229	2 495 294
Exceptionnelles		

Une reprise de **24 054 €** a été effectuée concernant un litige prud'homal avec un salarié basé au Mali.

Au 31 décembre 2025, le montant de la provision pour risques de change s'élève à **552.229 €**. Cette provision couvre les pertes de valeur latentes liées à certaines subventions importantes reçues pour les opérations du SIF en Syrie et au Pakistan. Ces conventions doivent être libellées en monnaie locale, la livre syrienne (SYP) ou Roupie Pakistanaise (PKR).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le cours du SYP a été divisé par trois. Bien que cette chute n'ait pas eu d'impact opérationnel – les contrats et leur exécution étant réalisés en SYP – elle a généré un écart de valorisation en comptabilité, celle-ci étant tenue en **euros**. Cette perte de valeur s'est traduite par une provision comptable en 2023 et continue à produire des effets en 2025, en raison de la poursuite de certaines conventions.

Conformément à l'article 420-6 du Plan Comptable Général, la dotation est limitée à l'excédent des pertes latentes sur les gains latents, les opérations du SIF présentant des termes de règlement suffisamment proches pour être considérées comme constituant une position globale de change.

❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant :

	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Dépréciation des actifs circulants	46 457		46 457		0
Dépréciation autres créances	191 023				191 023
TOTAL	237 480	-	46 457	-	191 023

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actif circulant sont comptabilisées dès lors qu'un indice de perte de valeur ou irrécouvrabilité est identifié à la clôture de l'exercice. Une reprise a été enregistrée en 2025 concernant le client TIC Friperie.

11-Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont enregistrés, à la clôture de l'exercice, pour la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pas encore été utilisée conformément aux engagements contractuels.

Le fonctionnement et la présentation des fonds dédiés obéissent aux principes suivants :

- Les fonds dédiés sont rattachés à des projets clairement définis ;
- Ils sont présentés selon la nature des ressources : subventions d'exploitation, contributions financières ou ressources issues de la générosité du public ;
- Le compte de résultat présente séparément les utilisations et les reports liés aux fonds dédiés, au niveau du résultat d'exploitation.

La notion du projet défini implique la vérification de deux conditions cumulatives :

- Participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'Association ou d'une cause particulière entrant dans le champ de son objet social ;
- Être clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables.

Au 31 décembre 2025, le montant des fonds dédiés s'élève à **58.424.314 €** contre **51.711.599 €** en 2024. Ces derniers correspondent aux fonds restant à utiliser sur les dons manuels, les subventions d'exploitation et les contributions financières :

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture de l'exercice
Subvention d'exploitation (194)	1 379 918	283 134	1 201 249		461 803
Contributions financières d'autres organismes (195)	2 750 041	1 659 018	2 585 429		1 823 630
Ressources liées à la générosité du public (196)	47 581 640	20 710 849	12 153 608		56 138 880
TOTAL	51 711 600	22 653 001	15 940 286	0	58 424 314

11-1 Suivi des fonds dédiés issus des ressources liées à la générosité du public

Les fonds dédiés issus des dons privés 56 138 880 €, représentant 96 % du total des fonds dédiés. L'augmentation significative de ce poste est liée à l'augmentation exceptionnelle des dons manuels collectés en faveur de la Palestine.

La définition claire de l'objectif d'une collecte est essentielle. Les fonds issus d'une collecte dont l'objectif se confond avec l'objet social de l'Association, ou qui ne présente pas un niveau d'autonomie suffisant, ne peuvent être imputés en fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

Le Secours Islamique France utilise les dons conformément aux souhaits exprimés par ses donateurs. Si les fonds ne sont pas intégralement utilisés durant l'exercice, ils sont affectés en fonds dédiés pour une exécution ultérieure.

Les montants affectés en fonds dédiés sont calculés comme suit :

- Aux fonds disponibles au 31/12/2024 s'ajoutent les dons reçus en 2025 ;
- Sont ensuite soustraits les montants utilisés pour les projets réalisés ainsi que les frais de gestion.

L'imputation de ces frais est répartie au prorata des dons reçus, sauf exceptions spécifiques décidées par la Commission financière du Conseil d'Administration et entérinées par ce dernier, qui peut appliquer des taux d'imputation différenciés.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux ressources liées à la générosité du public à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public (196)	47 581 639	20 710 849	12 153 607	0	0	56 138 881	224 632
Chèques service	33 395		33 395			0	
Projet de Développement	171 081	39 371	52 636			157 816	
Urgences	2 326 468	716 081	73 571			2 968 979	
Corne de l'Afrique	25 625		25 625			0	
Séisme Java Indonésie	25 344					25 344	25 344
Rohingyas	767 613	9 095	88			776 619	
Réfugiés Migrants	114 783	36 507	90 520			60 770	
Tchétchénie	79 429					79 429	79 429
Zakat al Maal France	1 694 159	535 922	469 401			1 760 680	
Crise Palestinienne	11 926 717	6 616 148	5 226 412			13 316 453	
Crise Yéménite	2 122 845	245 289	310 837			2 057 297	
Iran	8 590					8 590	8 590
Palestine	1 253 708		1 253 708			0	
Zakat al Maal Palestine	14 510 892	7 059 351	1 351 358			20 218 885	
Caisse des Orphelins	5 724 963	1 436 540	2 173 363			4 988 140	
Puits participatif	1 996 305	1 032 058	1 021 348			2 007 016	
Enfance	339 866	305 312	21 179			624 000	
Ecole Malentendants soudan	12 684					12 684	12 684
Puits Soudan	70 943					70 943	70 943
Microcrédits Palestine	11 689					11 689	11 689
Sacrifices Groupe C	98 366	406 800	98 366			406 800	
Social Orphelin HAM	15 944					15 944	15 944
Moustiquaires	8					8	8
Eau	716 522	379 017	27 398			1 068 140	
Solidarité Mayotte	176 221		176 221			0	
Sacrifices Groupe D	1 407	3 760	1 407			3 760	
Inondations Libye	672 343	7 972	1 677			678 638	
Séisme Maroc	431 746	7 985	-254 919			694 651	
Seismes Turquie-Syrie	2 251 983	26 957	16			2 278 924	
Crise Soudanaise		311 931				311 931	
Zakat Al fitr Palestine		67 595				67 595	
Parrainage Participatif		625 730				625 730	
Nourrir Nécessiteux		682 681				682 681	
Caisse Sacrifices		86 365				86 365	
Sacrifices Groupe A		72 381				72 381	

Le poste « Reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » a baissé, passant de 23 416 844 € en 2024 à 20 710 849 € en 2025, soit 42 % du total des dons collectés en 2025.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » progresse, passant de 10 914 112 € en 2024 à 12 153 608 € en 2025.

Ces montants sont une photographie au 31 décembre 2025, sachant qu'une partie des fonds a déjà été engagée au 1er semestre 2026.

Le SIF dépend en grande partie de ses fonds propres pour financer ses missions. Les fonds dédiés permettent d'établir des projections opérationnelles, assurant une continuité dans la mise en œuvre des programmes.

Le niveau des fonds dédiés cumulés résulte de plusieurs facteurs :

- L'existence de projets pluriannuels avec des décaissements étalés sur plusieurs années ;
- La volonté du SIF de gérer en direct un maximum de ses programmes, en tant qu'opérateur principal, avec une montée progressive des activités, pour garantir qualité, impact et durabilité (retour vers l'autonomie des bénéficiaires).

Une fois comptabilisés en fonds dédiés, ces montants sont exclusivement consacrés aux missions sociales. Aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds ne peut leur être imputé.

Chaque fonds dédié est par ailleurs suivi individuellement, selon son objet spécifique, qu'il soit géographique et/ou thématique.

Les financements non affectés à un projet déterminé par les donateurs ou financeurs tiers peuvent, quant à eux, être utilisés pour :

- Le financement de projets ;
- Le paiement des frais de fonctionnement ;
- Les frais de collecte de fonds.

S'ils ne sont pas consommés à la clôture, ils sont constitués en résultat net, et peuvent, sur décision de l'Assemblée Générale, être affectés en fonds propres (réserves).

Ces réserves jouent un rôle stratégique essentiel, en assurant au SIF la solidité financière, la capacité d'action autonome et la pérennité de ses missions humanitaires et sociales, autant vis-à-vis des bailleurs que des donateurs.

11-2 Suivi des fonds dédiés issus des subventions d'exploitation

Les fonds dédiés issus des subventions d'exploitation, 461 803 €, soit 1 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a baissé, passant de 853 310 € en 2024 à 283 134 € en 2025 et représente 6 % du total des subventions d'exploitation comptabilisées en 2025.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur subventions d'exploitation » a augmenté, passant de 589 610 € en 2024 à 1 201 249 € en 2025.

En conséquence, le montant cumulé des fonds dédiés restant à engager en fin d'exercice passe de 1.379.918 € en 2024 à 461 803 € en 2025.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux subventions d'exploitation à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (194)	1 379 918	283 134	1 201 249	0	0	461 803	178 669
DRIHL 93 2022 - ETP TS Maraudes sociales	105 350					105 350	105 350
DEETS 91 2022 - CHU Femmes Massy	11 476		11 476			0	
DEETS 91 - CHM MASSY 2018	8 100		8 100			0	
DRIHL 93 2022 - CHU Livry Gargan PH 21-22	10 368		10 368			0	
DEETS 91 2022 - MAB Femmes Massy	19 292		19 292			0	
DEETS 91 2021 - CHU Femmes Massy	65 881		65 881			0	
DEETS 91 2022 - PH Ext Hor CAJ	3 461		3 461			0	
AFD SN 2021 FISONG	166 806		166 806			0	
AFD 2022		274 655				274 655	
DDCS 91 - CHUM 2020	13 227		13 227			0	
DRIHL 93 - CHM EPINAY 2018	48 416		48 416			0	
DRIHL 93 - CHM AUBERVILLIERS 2018	80 616		73 813			6 802	6 802
DRIHL 93 - PH 2020-2021	29 511					29 511	29 511
DRIHL 93 - PH 17-18	81 885		81 885			0	
Casper 2023-254 moyens de subsistance	173 501		173 501			0	
CDCS Nigéria	305 844		300 371			5 473	5 473
Project CDCS Pakistan - signé HI	97 571		97 571			0	
DDCS PH91 17-18	7 970		7 970			0	
DEETS 91 - PH Ext Horaires MAB	6 205		6 205			0	
DRIHL 93 2023 - CHU Livry Gargan PH 22-23	9 523		9 523			0	
DRIHL 93 23-24 - CHU Livry Gargan	368		368			0	
DRIHL 93 2024 - Maraudes sociales	102 207		102 207			0	
DRIHL 93 2025 - Maraudes sociales		8 479				8 479	
DRIHL 93 22 - 23 - EPISOL Etudiant	31 532					31 532	31 532
Politique de la ville 93 - Centre de ressources 93	809		809			0	

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

MAB : Mise à l'abri

CHM : Centre d'Hébergement des Migrants

EPISOL : Epicerie Solidaire

AFD : Agence Française de Développement

CDC : Centre de crise du ministère des affaires européennes et étrangères

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

CCAS : Centre Communal D'Action Social

11-3 Suivi des fonds dédiés issus des contributions financières des autres organismes

Les fonds dédiés issus des contributions financières d'autres organismes s'élèvent à 1 823 630 € à la clôture de l'exercice 2025, soit 3 % du total des fonds dédiés.

Le poste « Reports en fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » s'élève à 1 659 018 € en 2025 et représente 21 % du total des contributions comptabilisées en 2025.

Le poste « Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes » a augmenté, passant de 2 265 714 € en 2024 à 2 585 429 € en 2025.

En conséquence, le cumul des fonds restant à engager en fin d'exercice passe de 2.750.041 € en 2024 à 1 823 630 € en 2025.

Le tableau présenté ci-après détaille les fonds dédiés correspondant aux contributions financières des autres organismes à la clôture de l'exercice :

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes (195)	2 750 041	1 659 018	2 585 429	0	0	1 823 630	261 413
UNHABITAT SYRIE 2020	76					76	76
OCHA SYRIE 2024_26615 Rehab	102 470		102 470			0	
Projet ECHO Tchad - signé Humanité & Inclusion	32 810		32 810			0	
PK Lvhd & vocational support for refugees in KP1	73 021		73 021			0	
WFP LIBAN 2020	39 646		32 553			7 094	7 094
Syrie UNHCR 2024	1 174 591		1 174 591			0	
DOTASIF Dotation retabilité	170 438	96 800	170 438			96 800	96 800
Projet UNICEF Syrie 2021	4 893		4 893			0	
Projet livelihood Somalie SIF/V/SFG (BMZ)	237 169		231 804			5 365	5 365
UE CONVENTION MALI 2019	29 979		29 979			0	0
BID Subvention Burkina	8 358		8 358			0	
Subvention BID 2024 Burkina	25 175		25 175			0	
UNHCR SYRIE - DAMAS 2023	525 695		525 695			0	
WFP School Feeding 2024-2025	325 722		173 644			152 078	152 078
WFP School Feeding 2025 (Partie 2) 0843-02		707 286				707 286	
WFP School Feeding 2025 (Partie 3) 0843-03		511 838				511 838	
UNHCR 2025 Syria	0	343 093				343 093	

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

GIZ : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit – coopération allemande

UN : Nation Unies

OCHA : Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires

PAM : Programme alimentaire mondial des Nation Unies

UE : Union Européenne

UNHCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

UNICEF: United Nations Children's Fund

WFP : Programme alimentaire mondial

ECHO : Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile de la Commission Européenne

12-Etat des échéances des dettes

L'état des dettes se décompose comme suit au 31/12/2025 :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine (**)	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunt et dettes financières divers	1 400	0	1 400	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 261 185	3 261 185		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	2 649 604	2 649 604		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0			
Autres dettes (*)	5 118 150	5 118 150		
TOTAL	11 030 339	11 028 939	1 400	0

Les dettes fournisseurs se décomposent principalement comme suit :

Fournisseurs des missions internationales (FNP)	1 941 326 €
Fournisseurs France (FNP)	312 856 €
Technogreen (Palestine)	199 073 €
Arab Motor Trade Co (Palestine)	45 196 €
Google (France)	43 668 €
Cabinet Ouabbou (France)	33 710 €
Ets Sabir Abdoulaye (Tchad)	29 026 €
Linkedin Ireland (France)	27 012 €
CLAI (France)	25 740 €

Les dettes fiscales et sociales concernent les montants dus aux organismes sociaux et aux salariés à la date du 31 décembre 2025.

Enfin, le poste « autres dettes » comprend les décalages de trésorerie entre les bailleurs/partenaires et le SIF ainsi que les montants dus au fonds de dotation DOTASIF :

Partenaires (*)	4 553 899 €
Compte courant Dotasif (**)	200 744 €

(*) Les dettes partenaires se composent des sommes, restant à verser, à des partenaires réalisant des projets à l'international.

(**) Les montants dus à Dotasif se composent, notamment, de :

- - 297 544 € du don Waqfs de 2025 ;
- + 96 800 € de contribution financière donnée au SIF de 2025.

13-Produits constatés d'avance (PCA)

Le montant total des produits constatés d'avance s'élève à 2.330.844 €.

Les subventions d'exploitation et contributions financières obéissent aux mêmes règles pour la reconnaissance du produit et son traitement comptable à la clôture. Ces ressources sont éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Dans le cas de conventions pluriannuelles, seule la fraction relative à un ou plusieurs exercices futurs est inscrite en produits constatés d'avance.

Les principaux montants sont :

PCA	2025	2024
PCA France	-	76 373
<i>DRIHL 93 24-25 - CHU Livry Gargan</i>		40 477
<i>CCAS/Mairie de St Denis - PH Déjeuners MDS 23-24</i>		
<i>DDETS 91 - PH Ext Horaires MAB</i>		24 716
<i>MEAE- PlaidoyerEnquête Jeunes PK et LB</i>		11 180
PCA Missions internationales	2 330 844	5 909 521
<i>Maroc CDCS 2023-2024</i>		1 477 584
<i>Liban AFD 2022-2025</i>		302 576
<i>Madagascar AFD 2024-2027</i>	222 592	437 852
<i>Irak ACF CDC 2024-2025</i>		291 575
<i>Tchad CDCS WADI FARA</i>	567 114	
<i>Tchad HIP ECHO 2024-2026</i>	99 957	300 000
<i>Palestine PARC - AFD</i>		817 619
<i>Yémen CDCS 2024-2025</i>		369 343
<i>Pakistan WFP CBT Project Mirpurkhas 2024-2025</i>		67 715
<i>Pakistan WFP Living Indus 2024</i>		145 405
<i>Pakistan WFP Khairpur project</i>	106 017	
<i>Sénégal/Tchad AFD 2023-2026</i>	355 902	540 235
<i>Syrie OCHA-2024-2025</i>		456 305
<i>Syrie OCHA SYRIE SHF Project</i>	804 134	
<i>Syrie UNHCR</i>	175 128	703 311
Total	2 330 844	5 985 894

14-Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues*	2 254 182
Personnel - congés à payer	431 431
Personnel - autres charges à payer	245 975
Charges s/provision congés à payer	137 485
Organismes sociaux à payer	62 356
Etat charges a payer	609 256
Autres charges à payer	50 597
Total	3 791 283

(*) Détail des factures non parvenues :

Sur les missions Internationales	1 941 326 €
Autres factures non parvenues	312 856 €

15-Ecarts de conversion - Passif

A la date de clôture, les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours du jour.

Les opérations sont enregistrées au taux de change applicable au moment de la transaction, ce qui peut générer des gains ou pertes de change.

Les écarts de change liés aux projets sont enregistrés :

- en charges pour les pertes,
- en produits pour les gains,

conformément au règlement ANC n°2015-05, applicable depuis le 1er janvier 2017.

L'écart de conversion-passif traduit une augmentation de créance ou une diminution de dette due à la variation des cours de change. Il constitue un gain latent à la clôture de l'exercice.

F- Note sur le Compte de Résultat

1- Ventes de biens et services

Le solde des ventes de biens et services en 2025 s'élève à 63 593 €, contre 42 350 € en 2024.

Cette augmentation est principalement liée aux recettes générées par les ventes de place pour le Diner de Gala annuel.

2- Concours publics et subventions publiques :

Les concours publics¹, non éligibles aux fonds dédiés, sont définis comme :

- Les contributions financières versée par une autorité administrative (ne relevant pas du régime des subventions) ;
- Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Le SIF n'a pas reçu de concours publics en 2025.

Les subventions d'exploitation sont des sommes versées à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation². Elles sont octroyées par les autorités administratives ou les organismes assurant un service public industriel et commercial.³

En présence de subvention d'exploitation pluriannuelle :

- La répartition du produit entre les exercices comptables est effectuée en fonction des stipulations conventionnelles et en présence de jalons prescriptifs ;
- En l'absence de jalons prescriptifs, le produit de l'exercice est reconnu par défaut à hauteur des charges directes et indirectes afférentes au projet, objet de la convention.

¹ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-9

² Règlement ANC n°2018-06, Article 142-8

³ Article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, créé par l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Les fonds non consommés à la clôture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- La fraction se rapportant à un ou des exercices futurs est constatée dans les produits constatés d'avance ;
- La fraction se rapportant à l'exercice en cours et non utilisée est constatée dans les fonds dédiés (en présence de jalons prescriptifs).

Libellé	2025	2024
Concours publics	-	-
Subvention des projets internationaux	4 313 590	2 242 981
AFD SA - Mali	-	45 162
MINUSMA- Mali	-	9 881
CDCS - Mali	-	1
AFD SA - Madagascar - AVOTIA Résil Moro (1)	-	76 706
ECHO-MADAGASCAR	-	85
AFD - Sénégal	- 9 711	166 806
AFD - Liban	302 576	181 748
AFD - Palestine	817 619	236 077
AFD	215 260	
AFD Sénégal Tchad	1 066 955	377 143
AFD HAITI		47 852
UNHC-SYRIE		38 386
CDCS- SYRIE		21 675
UEUR	- 43 681	
CDCS - Corne d'Afrique	486 986	778 416
CDCS - Nigéria		495 021
CDCS-YEMEN		30 657
CDCS-IRAK		1 035
CDCS	1 477 584	
Subvention des projets France	298 101	933 206
DDETS 91 CAJ 91	12 153	134 450
CAJ MASSY- SUBVENTION MAIRIE DE MASSY	4 000	4 000
VILLE ST DENIS CENTRE DE RESSOURCES		13 500
DRIHL93 COLIS ALIMENTAIRE		150 949
DRIHL93	40 477	
DDETS91 MAB-FEMMES-91	215 931	39 835
DRIHL 93 MARAUDES		196 071
SGC PALAISEAU/MASSY SUB EXCEPT		10 000
DEJEUNERS SOLIDAIRES ST DENIS		1 241
DDETS COLIS ALIMENTAIRE 69		140 000
EPISOL	13 000	77 796
DRIHL93 CHU GUTENBERG		39 300
DDETS MAB EXT HOR 23-24		29 974
MEAE Plaidoyer	11 180	8 820
DDETS 91 - DOMICILIATION 2024		87 270
CCAS St-denis PH24-25 déj solidaires	1 360	
Subvention des projets Fonds Privés	3 008	8 373
FONJEP - Volontariat de solidarité internationale	1 281	8 373
Autres	1 727	
Autres subventions	34 101	35 000
Aide emploi	18 250	35 000
Coordination sud ERP	2 065	
DDETS 91 TVS CAJ	8 855	
QP SUB INVEST VH MARAUDES DRIHL	4 931	
Total	4 648 800	3 219 560

3- Ressources liées à la générosité du public

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- Les dons manuels ;
- Les mécénats ;
- Les legs, donations et assurances-vie.

En 2025, les ressources proviennent principalement des dons manuels.

Les dons collectés en numéraires auprès du public, sont répartis en fonction des thématiques suivantes :

Affectation des dons et libéralités	2025	2024
SECOURS ISLAMIQUE	2 533 757	2 625 557
SOLIDARITE MAYOTTE	213 503	317 841
EAU ET ASSAINISSEMENT	414 665	456 291
PUITS PARTICIPATIF	1 128 564	905 023
PUITS INDIVIDUEL	162 000	130 000
PROJET DE DEVELOPPEMENT	41 869	43 894
INTERETS BANCAIRES	1 874 887	1 514 696
SECU ALIM (NOURRIR NECESSITEUX)	1 105 324	972 116
REFUGIES/MIGRANTS/DEPLACES	40 802	35 318
URGENCES	582 002	717 205
WAQF	386 923	441 609
FONDS ENFANCE	341 226	352 707
PARRAINAGE PALESTINE	2 490 308	2 732 213
CADEAU DE L'AID	212 422	264 843
PARRAINAGE PARTICIPATIF	1 712 775	1 731 200
PARRAINAGE KENYA	210 281	181 435
PARRAINAGE LIBAN	154 502	135 518
CAISSE DES ORPHELINS	1 614 897	1 495 478
PARRAINAGE MADAGASCAR	139 295	136 045
PARRAINAGE MALI	392 309	385 070
PARRAINAGE MAROC	107 556	108 728
PARRAINAGE PAKISTAN	304 757	276 226
PARRAINAGE SENEGAL	417 944	404 842
PARRAINAGE SOMALIE	268 896	241 349
PARRAINAGE IRAK	163 534	145 625
ZAKAT AL MAAL	10 076 052	8 604 655
SOLIDARITE FRANCE	314 868	243 264
ZAKAT AL FITR PALESTINE	218 424	468 193
ZAKAT AL MAAL FRANCE	598 962	744 888
CRISE YEMENITE	247 669	290 837
ENFANCE PALESTINE	24 515	21 450
CRISE PALESTINIENNE	7 197 815	10 412 226
ZAKAT AL MAAL PALESTINE	7 889 741	7 646 566
CRISE SYRIENNE	7 187	52 955
CORNE DE L'AFRIQUE	21 435	26 593
CRISE IRAKIENNE	25	337
CAISSE SACRIFICES	3 218 851	3 057 762
ROHINGYAS	592	1 473
ZAKAT AL FITR	2 268 592	2 053 562
SEISME MAROC	3 541	83 751
SEISMES TURQUIE - SYRIE	2 046	14 943
COMMUTATION DU DON	77 400	59 382
COTISATION AG	0	50
INONDATION LIBYE	525	27 927
CRISE SOUDAN	348 623	0
TOTAL	49 531 859	50 561 644

Le montant des dons manuels en provenance de l'étranger au titre de l'exercice 2025 est de **530 313 €**, contre **608 549 €** en 2024.

4- Contributions financières d'autres organismes privés

Les contributions financières sont définies comme un soutien facultatif accordé par une entité tierce. Elles ne constituent pas la contrepartie de prestations de services ni de fournitures de biens.⁴

Lorsqu'elles sont pluriannuelles, les contributions financières obéissent aux mêmes règles que les subventions d'exploitation en matière de reconnaissance du produit, comptabilisation ainsi que traitement à la clôture. Elles sont également éligibles au mécanisme des fonds dédiés.

Libellé		2025	2024
Contributions financières avec d'autres organismes privés à l'international		8 658 149	6 076 701
Mali	GIZ - ENF		-69 724
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Aleppo	3 657 995	-3 482
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Homs		-37 955
Syrie	UNHCR - Shelter WASH and LVH support Damascus	-510	-50 038
Syrie	UNHCR - EARTHQUAKE	655 396	2 954 055
Syrie	UNHCR -	-816 657	
Syrie	OCHA - 2024-2025 Educ & SHL in Meidaa and Shafuiye		1 613
Syrie	UNICEF -	598 565	358 276
Syrie	OCHA - 2024-2025 Educ & SHL in Meidaa and Shafuiye	593 633	333
Syrie	OCHA -		-12 352
Syrie	OCHA -	-37 048	763 344
Madagascar	ECHO - MADAGASCAR		-3 073
Pakistan	SIAP		-8 873
Pakistan	WFP - ORAKZAI		-10 922
Pakistan	WFP - unconditional relief cash assistance / Sanghar		14 374
Pakistan	WFP - Livehood 2020-2021		-403
Pakistan	WFP - Food Project FFA Khyber District		-9 145
Pakistan	WFP Food Project FFA Chitral District		-9 653
Pakistan	WFP - Food Project FFA Upper District		-12 862
Pakistan	WFP - Food Upper Dir, Upper Chitral & Lower Chitral		32 322
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lakarna		-31 178
Pakistan	WFP - Cash Assistance Killa Saifullah		107 668
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lasbela		-29 725
Pakistan	WFP - Cash Assistance Pishin		-9 794
Pakistan	WFP - Cash Assistance Shikarpur		-27 923
Pakistan	WFP - Cash Assistance Lower Dir, KP		-99 752
Pakistan	WFP CBT Early Recovery Larkana		93 321
Pakistan	WFP CBT Sukkar, Sindh		19 651
Pakistan	UNHCR Vocational Training		-104 205
Pakistan	UNHCR PK Lvhd & vocational support for refugees in KP i	209 364	362 723
Pakistan	CDCS	-1 027	130 499
Pakistan	WFP Cash Project FFA Chitral District		-21 760
Pakistan	WFP Cash Project FFA Khyber District		-25 320
Pakistan	WFP Food Project FFA Upper District		9 989
Pakistan	WFP Cash Project FFA Upper District		-3 383
Pakistan	WFP Upper Lower - Amd 05 (604)	1 699 393	-6 951
Pakistan	WFP School Feeding	1 405 169	878 187
Pakistan	WFP CBT Project Mirpurkhas	79 384	18 946
Pakistan	WFP Living Indus - Upper Dir & Lower Chitral	156 677	67 345
Somalie	ACTED 2022		4
Somalie	VSF		466 379
Burkina-Faso	BID Burkina	-11 557	51 008
Irak	Irak Consortium ACF - Project CDSCS	286 965	8 425
Irak	SB-UNDP-1901	-16 355	
Tchad	ECHO - Humanité & Inclusion	198 765	326 712
Contributions financières avec d'autres organismes privés - France		111 513	179 122
FAAD ANDES		4 922	2 572
ANDES CNES EPISOL 93		2 291	6 112
DOTASIF		96 800	170 438
MAYOTTE REGIE DE L EAU		7 500	
Total		8 769 662	6 255 823

⁴ Règlement ANC n°2018-06, Article 142-3

5- Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges passe de 43 827 € en 2024 à 138 515 € en 2025.

6- Utilisation de fonds dédiés

Le produit 2025 est de 15 940 286 € contre 13 769 353 € en 2024 et se compose à hauteur de :

- 1 201 249 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- 2 585 429 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- 12 153 608 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

7- Autres produits d'exploitation

Le solde des autres produits au 31 décembre 2025 est de 1 509 429 € contre 1 415 999 € en 2024. Il correspond notamment à hauteur de 1.356 304 € aux gains de change sur créances d'exploitation liées aux missions internationales.

8- Détail des charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 80 962 006 € en 2025 contre 77 979 839 € en 2024. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des achats de marchandises des aides financières octroyées, des salaires et charges sociales mais surtout des autres charges.

Détail compte de résultat	2025	2024
Achats de marchandises	5 334 777	3 794 892
Variations de stocks	102 190	-213 090
Autres achats et charges externes	17 718 166	18 056 641
Aides financières (*)	12 836 097	11 551 731
Impôts, taxes et versements assimilés	803 295	702 493
Salaires et traitements	13 124 389	12 821 620
Charges sociales	3 688 707	3 445 440
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (**)	648 648	660 289
Reports en fonds dédiés (***)	22 653 001	26 416 442
Autres charges (****)	4 035 930	743 382
TOTAL	80 945 201	77 979 839

Les postes significatifs des charges d'exploitation sont :

- Aide financière :

Il s'agit soit d'une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ; ou bien d'une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.⁵

⁵ Règlement ANC n°2018-06, Article 141-1

Ce poste comprend les aides données aux partenaires et des dotations faites directement aux bénéficiaires comme les bourses aux orphelins.

Le solde comprend donc à hauteur de :

- 7 360 802 € aux différents partenaires opérant en France et à l'étranger ;
- 5 465 295 € d'aides financières telles que les bourses remises aux tuteurs d'enfants orphelins parrainés dans différents pays
- 297 544 € de dotation octroyée au fonds de dotation DOTASIF au titre des dons Waqfs ;

- **Report en fonds dédiés :**

Le solde au 31 décembre 2025 correspond à hauteur de 22 653 001 € aux ressources 2025 non utilisées.

Le solde des reports en fonds dédiés est réparti à hauteur de :

- 283 134 € de report sur subventions d'exploitation ;
- 1 659 018 € de report sur contributions financières d'autres organismes privés ;
- 20 710 849 € de report sur les ressources liées à la générosité du public.

- **Autres charges :**

Le solde correspond principalement aux pertes de changes réalisées sur créances et dettes au moment des encaissements et décaissements. En effet, au même titre que pour les écarts de conversion actifs, la comptabilisation en euros d'opérations effectuées en devises, selon les règles et méthodes comptables en vigueur, génèrent la constatation de pertes et gains de change en fonction des fluctuations des cours des devises durant l'exercice comptable 2025.

- Explication des autres postes de charges :

Les charges sont expliquées amplement en compte de résultat par origine et destination (voir partie E), avec distinction des missions sociales, des frais de fonctionnement et des frais d'appel à la générosité.

Toutefois, l'explication est donnée ici des principaux postes par nature :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements concernent dans la grande majorité les achats d'articles dans le cadre de nos missions sociales : kits, colis, semences, matériel agricole....
- Les autres achats et charges externes concernent également essentiellement les missions sociales : prestations d'évaluation des programmes, le transport logistique, les frais de déplacements, les frais de gardiennage...
- Les charges salariales sont également essentiellement imputées aux missions sociales internationales. La hausse, bien que faible cette année, est multifactorielle :
 - Hausse du nombre de salariés liée au développement des programmes.
 - Embauches de postes salariés inhérents aux programmes humanitaires et sociaux et sans lesquels ces programmes ne pourraient se faire : travailleurs sociaux, agents de terrain, psychologues, logisticiens, experts techniques (experts en forage de puits, experts en protection de l'enfance, agronomes), ...
- La dotation aux amortissements et provisions correspond notamment aux dotations aux amortissements des immobilisations pour 648 649 €.

9- Détail du résultat financier

Produits financiers	2025	2024
Autres intérêts et produits assimilés (*)	1 310 540	2 144 971
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges (**)	3 375 752	2 623 958
Différences positives de change (***)	312 771	398 825
TOTAL	4 999 064	5 167 754

(*) Le solde correspond notamment aux intérêts financiers perçus sur les placements en 2025 pour 1 212 253 € et des revenus des créances rattachées à des participations pour 98 287 € ;

(**) Le solde correspond à la reprise des provisions pour pertes de change constatées au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2025 pour 3 375 752 € ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change positifs (gains de change) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

Charges financières	2025	2024
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (*)	1 432 688	2 495 294
Intérêts et charges assimilées (**)	0	0
Différences négatives de change (***)	843 128	245 854
TOTAL	2 275 815	2 741 148

(*) Le solde correspond aux dotations des provisions pour perte de change constatées au 30 juin 2025 et 31 décembre 2025 ;

(**) Le solde correspond aux charges bancaires sur les comptes bancaires ;

(***) Le solde correspond aux écarts de change négatifs (pertes de changes) sur les avoirs bancaires et en caisses détenus en monnaie étrangère.

10-Détail du résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	2025	2024
Sur opérations de gestion	0	8 567
Prescription commerciale de dettes fournisseurs		
Autres produits exceptionnels	0	8 567
Sur opérations en capital	0	50 267
Quotes-parts de subventions d'investissement (*)		15 851
Produits de cession des immobilisations		34 416
Reprises sur provisions, dépréciations	0	3 189
Amortissement dérogatoire	0	3 189
TOTAL	0	62 023

Charges exceptionnelles	2025	2024
Sur opérations de gestion	0	4 581
Pénalités et amendes	0	4 322
Autres charges exceptionnelles	0	259
Sur opérations en capital	0	5 231
VNC des immobilisations cédées		5 231
Autres charges exceptionnelles (*)		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (**)		
TOTAL	0	9 812

11-Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le Règlement ANC n°2018-06 apporte une nouveauté qui réside dans l'obligation du SIF de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par le SIF. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Le SIF a recensé deux catégories de contributions volontaires :

- Les dons en nature constitués de denrées alimentaires d'une valeur de 44 528 € en 2025 contre 35 555 € en 2024 ;
- Le bénévolat : La valorisation est faite au SMIC horaire hors charge sur la base des heures recensées. La valeur du bénévolat est de 222 322 € pour 18 714 heures en 2025 au taux de 11.88 euros de l'heure.

G- Autres informations

1- Effectif salarié

L'effectif du Secours Islamique France présents au 31 décembre 2025 est de 165 salariés en France contre 171 en 2024.

Par ailleurs, l'effectif salarié à l'international au 31 décembre 2025 est de 671.

L'ensemble des effectifs mensuel moyen en personnes physique pour l'exercice 2025 est de 1 028 personnes, réparti comme suit :

France	132
International - salariés nationaux	864
International - expatriés	32

2- Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

En plus des fonctions définies statutairement, le Président s'occupe d'une bonne partie des relations institutionnelles. Il est le représentant légal et porte-parole de l'association dans tous les actes de la vie civile. Il est investi de tous pouvoirs à cet effet, pour le bon fonctionnement de l'association et l'accomplissement de sa mission. Il dirige par ailleurs la commission Finances du CA.

De même, le Trésorier, en plus des prérogatives définies dans les statuts, intervient dans les commissions Contrôle/Évaluation et Finances du Conseil d'Administration qu'il dirige et codirige respectivement.

Du fait du temps conséquent alloué à ces mandats spécifiques et dans l'intérêt de l'Association, le Président et le Trésorier ainsi que l'administrateur nommé Président du Comité Ethique du Secours Islamique France reçoivent une rémunération sur décision du Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 261-7-1D du code général des impôts, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 173 136 € pour l'année 2025.

De plus, les frais réels remboursés à l'ensemble des administrateurs se sont élevés à 2 186 €, ces frais se composent de frais lors de déplacements.

3- Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants hors Conseil d'Administration est de 250 470 € pour l'année 2025. Il n'existe pas d'avantage en nature. Le montant des frais réels qui leur ont été remboursés s'élève à 7 194.58 €. Ces frais concernent essentiellement des déplacements.

4- Engagements hors bilan

Engagements donnés

Les engagements du SIF en matière de retraite ont fait l'objet d'une évaluation sur la base des règles légales, compte tenu de l'effectif présent au 31/12/2025, de l'ancienneté actuelle et de celle supposée lors du départ, pondéré des coefficients de mortalité et de turnover.

Au 31 décembre 2025, le SIF a évalué ses engagements de retraite à **309 293 €** contre **308 853 €** en 2024.

Engagements reçus

Néant.

5- Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes (France) facturés au cours de l'exercice clos le 31/12/2025 se décompose comme suit :

- a. Honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes (France): 123 495 € TTC
- b. Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes (SACC) : 0 € TTC

6- Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

Le SIF a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger :

Etat du contributeur (a)	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource (g)
Algérie	7 781 €
Allemagne	30 885 €
Andorre	1 134 €
Arabie Saoudite	2 356 €
Australie	161 €
Autriche	14 954 €
Belgique	769 017 €
Bulgarie	30 €
Burkina Faso	30 €
Canada	9 949 €
Chine	500 €
Cote d'Ivoire	160 €
Danemark	1 004 €
Egypte	674 €
Emirats Arabes Unis	117 862 €
Espagne	7 459 €
Estonie	298 €
Etats-Unis	930 927 €
Finlande	269 €
Ghana	9 €
Grèce	115 €
Hong-Kong	400 €
Hongrie	20 €
Irlande	4 759 €
Islande	18 €
Italie	1 926 226 €
Japon	400 €
Jordanie	28 €
Koweït	624 €
Luxembourg	109 960 €
Madagascar	32 €
Maroc	25 712 €
Maurice	1 849 €
Mexique	80 €
Monaco	452 €
Norvège	110 €
Nouvelle Calédonie	140 €
Oman	144 €
Pays-Bas	191 €
Pologne	504 €
Portugal	1 339 €
Qatar	19 948 €
République Tchèque	337 €
Roumanie	442 €
Royaume-Uni	11 713 €
Sénégal	2 291 €
Singapour	5 170 €
Slovaquie	540 €
Somalie	15 €
Suède	50 €
Suisse	4 421 273 €
Thaïlande	18 €
Tunisie	11 727 €
Turquie	1 742 €
Total général	8 443 828 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que le SIF est tenu d'établir en application de l'article 5 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 relatif à la tenue par certains organismes d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger est mise à la disposition du public au siège de l'association.

Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée au Président, qui organisera les modalités de sa consultation.

H- LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2025 (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public, ainsi que de leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution du SIF dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources du SIF par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte le comparatif avec l'exercice antérieur.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris en ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied du compte de résultat.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contributions volontaires en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 124 329	50 124 329	51 988 436	51 988 436
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 550	1 550	1 150	1 150
1.2 Dons, legs et mécénat		-		-
- Dons manuels	47 234 814	47 234 814	50 561 644	50 561 644
- Legs, donations et assurances-vie	53 933	53 933	42 129	42 129
- Mécénat	2 297 046	2 297 046	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	536 986	536 986	1 383 513	1 383 513
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 446 368		8 956 438	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	8 769 662		6 255 823	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	2 676 706		2 700 615	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 648 800		3 219 560	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 517 457	2 727 828	2 647 826	2 591 919
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	15 940 286	12 153 609	13 769 353	10 914 112
TOTAL	85 677 240	65 005 766	80 581 613	65 494 467
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	52 847 833	35 132 441	45 730 785	32 952 133
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	3 660 834	2 705 680	3 304 804	2 084 297
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	48 428 892	31 679 834	41 750 032	30 200 707
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
1.3 Plaidoyer	758 106	746 927	675 949	667 129
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 393 143	4 393 143	4 370 512	4 370 512
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 197 027	4 197 027	4 184 422	4 184 422
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	196 115	196 115	186 090	186 090
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 899 168	1 559 657	1 693 713	153 518
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 470 134	453 220	2 519 348	2 389 231
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	321 554		456 676	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	22 653 001	20 710 849	26 416 442	23 416 844
TOTAL	83 584 833	62 249 309	81 187 475	63 282 238
EXCEDENT OU DEFICIT	2 092 407	2 756 457	- 605 862	2 212 229

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	266 850	266 850	245 564	245 564
Bénévolat	222 322	222 322	210 009	210 009
Prestations en nature	-	-	-	-
Dons en nature	44 528	44 528	35 555	35 555
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	266 850	266 850	245 564	245 564
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	266 850	266 850	245 564	245 564
Réalisées en France	266 850	266 850	245 564	245 564
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	266 850	266 850	245 564	245 564

1- Produits par origine :

1-1 Produits liés à la générosité du public :

❖ Cotisations sans contrepartie :

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie telles que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur.

Le montant des cotisations sans contrepartie au titre de l'exercice 2025 est de 1 550 €.

❖ Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature :

Les dons manuels constituent une des deux principales ressources du SIF, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels versés en chèques datés de 2025 et reçus jusqu'au 10 janvier 2026 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2025.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de 2025 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

Les dons manuels et le mécénat passent de 50 561 644 € en 2024 à **49 531 860 €** (dont 2 297 046 € de mécénat), soit une baisse de 2%.

Le montant des dons manuels affectés, c'est-à-dire assortis d'une clause restrictive d'utilisation, sont de **35 047 163 €** en 2025.

Les dons manuels non affectés (fonds général...) sont de **14 484 696 €** en 2025. Ils comportent les dons Zakat al Maal, qui ne sont limités ni géographiquement ni thématiquement.

(Pour plus de détail, voir la rubrique F.3 Ressources liées à la générosité du public)

- ❖ Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés :

53 933 € de legs ont été reçus sur l'exercice 2025.

- ❖ Mécénat :

Un montant de 2 297 046€ de mécénat a été reçu sur l'exercice 2025. Le mécénat était auparavant compris dans les dons manuels, la partie mécénat n'était donc pas clairement distinguée sur l'année 2024 et les années précédentes.

- ❖ Autres produits liés à la générosité du public :

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément le SIF comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. Le SIF n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le SIF a ainsi enregistré 536 986€ de produit lié à la générosité du public en 2025. Il s'agit de revenus sur placements financiers que le SIF réintègre dans ses fonds dédiés.

1-2 Produits non liés à la générosité du public :

- ❖ Parrainage des entreprises :

Il n'y a pas eu parrainage des entreprises en 2025.

- ❖ Contributions financières sans contrepartie :

(Pour plus de détail voir rubrique F.4)

Le solde des contributions financières s'élève à **8 769 662 €** en 2025 contre **6 255 823 €** en 2024, soit une augmentation de 40 %.

Cette variation s'explique principalement par une augmentation du financement UNHCR sur la Syrie, ainsi que la poursuite du projet school feeding au Pakistan financé par WFP sur toute l'année 2025.

Ce solde 2025 est réparti à hauteur de :

- 8 658 149 € pour les missions internationales ;
- 14 713 € pour la France.
- 96 800€ de contribution financière octroyée par le fonds de dotation DOTASIF au titre de son résultat 2025. La contribution correspond au résultat économique du fonds de dotation au titre de l'exercice 2025.

- ❖ Autres produits non liés à la générosité du public :

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 2 676 706 €.

Ce solde correspond notamment à :

- 1 313 424 € de gain de changes sur créances
- 693 887 € de produits financiers
- 305 333 € de gains de change sur les avoirs financiers détenus en monnaies étrangères

Le solde correspondant aussi à des produits divers : produits de cession, locations, produits exceptionnels, etc...

1-3 Subventions et autres concours publics :

(Pour plus de détail voir la rubrique F.2 – Concours publics et subventions publiques)

Le montant des subventions d'exploitation est de **4 648 800 €** en 2025 contre **3 219 560 €** en 2024.

Le montant 2025 est principalement réparti comme suit entre projets internationaux et ceux en France (le reste correspondant à des aides à l'emploi et quotes-parts de subventions virées dans le compte de résultat).

- 4 348 634 € pour le financement des projets à l'international ;
- 300 166 € pour le financement des projets en France ;

1-4 Reprises sur provisions et dépréciations :

Le solde des reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges est de 3 517 457 € en 2025 contre 2 647 826 € en 2024.

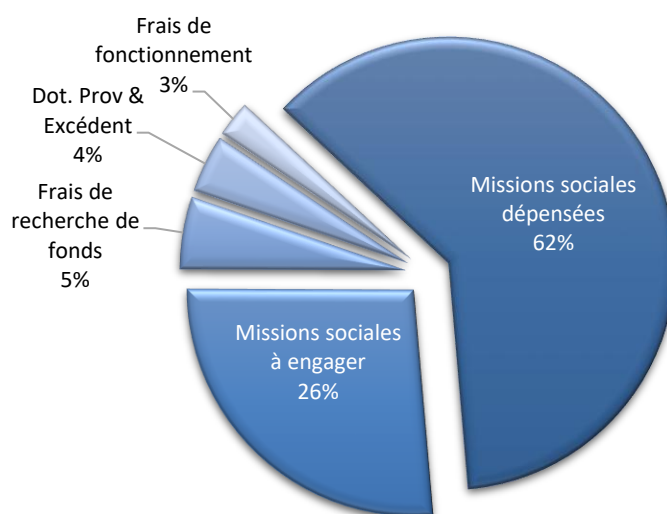
Cette augmentation est liée en grande partie aux soldes des subventions bailleurs sur la Syrie, et la reprise des provisions des écarts de change.

1-5 Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant des utilisations des fonds dédiés antérieurs est de 15 940 286 €. Il se décompose comme suit :

- 1 201 249 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation ;
- 2 585 429 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur contributions financières ;
- 12 153 608 € pour l'utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public.

2- Les charges par destination :



- **88%** des emplois concernent les missions sociales :
 - ✓ **62 % : missions dépensées en 2025 :**
 - **4 %** pour la France
 - **57 %** pour l'international
 - **1 %** en plaidoyer
 - ✓ **26% : missions sociales à engager sur les années à venir** (fonds à engager sur lesquels le SIF ne prend plus aucun frais de fonctionnement ni frais de recherche de fonds).
- **5 %** ont été utilisés en recherche de fonds
- **3 %** ont été utilisés en frais de fonctionnement
- **4 %** correspondent aux dotations aux provisions et au résultat

Les missions sociales réalisées, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement et les impôts sur les bénéfices s'élèvent à **59 461 697 €** au titre de l'exercice 2025 contre **51 795 009 €** en 2024 soit une augmentation de 15%.

2-1 Missions sociales :

Les missions sociales ont augmenté de 16% en 2025 et s'élèvent à **52 847 833 €** contre **45 730 785 €** en 2024.

La définition des missions sociales est issue d'une décision de gestion **conforme à l'objet statutaire de l'association**, qui émane du Conseil d'Administration, l'organe également chargé de l'arrêté des comptes.

Conformément à son objet, **le SIF se consacre à atténuer la souffrance des plus vulnérables en France et dans le monde**. Nous pouvons donc scinder les missions sociales en trois parties :

- **Les missions sociales réalisées en France ;**
- **Les missions sociales réalisées à l'étranger ;**
- **Les actions de plaidoyer.**

Les frais de supports aux projets sont intégrés aux missions sociales. Sont donc compris dans les montants de missions sociales, les frais correspondants :

- aux charges salariales des personnes du siège contribuant à la réalisation des missions sociales ;
- aux traductions des rapports des programmes ;
- aux frais postaux et de télécommunications liées aux missions sociales ;
- aux frais bancaires liés aux virements d'exécution de programmes humanitaires.

Ces frais de supports sont répartis au prorata des montants des missions sociales.

En 2025, le total des frais de supports aux projets intégrés à la totalité de nos missions sociales est de 5,1 M€ dont :

- 3 982 K€ relatifs aux missions sociales internationales (hors parrainages orphelins)
- 833 K€ relatifs aux missions sociales France
- 303 K€ relatifs aux missions sociales liées aux parrainages d'orphelins

Tous ces frais sont recensés grâce à la comptabilité analytique qui attribue à chaque dépense le service et l'activité concernés. Dans cette répartition, les charges salariales sont imputées au prorata des montants des missions, sauf celles rattachées directement à une mission particulière.

❖ Missions sociales réalisées en France

Cette rubrique englobe les missions sociales réalisées sur le territoire national.

Les missions sociales en France ont augmenté de 11% en 2025, passant à **3 660 834 €** d'exécutions de projets (dont **833 152 €** de frais de support intégrés) contre **3 304 804 €** en 2024.

Les missions sociales France se décomposent en deux grands programmes sociaux :

- **Urgence sociale : 3 057 679 €**
- **Insertion socio-éducative et professionnelle et autres : 603 154 €**

A noter que la rentabilité 2024 des dons WAQF perçue par le SIF en 2025 pour un montant de **170 438 €** a été engagée dans les projets Tables du Ramadan St-denis, Centre d'accueil de jour de Massy et Domiciliation.

❖ Missions sociales réalisées à l'étranger

Le volume de l'ensemble des actions humanitaires internationales a augmenté de **16%** au cours de l'exercice 2025.

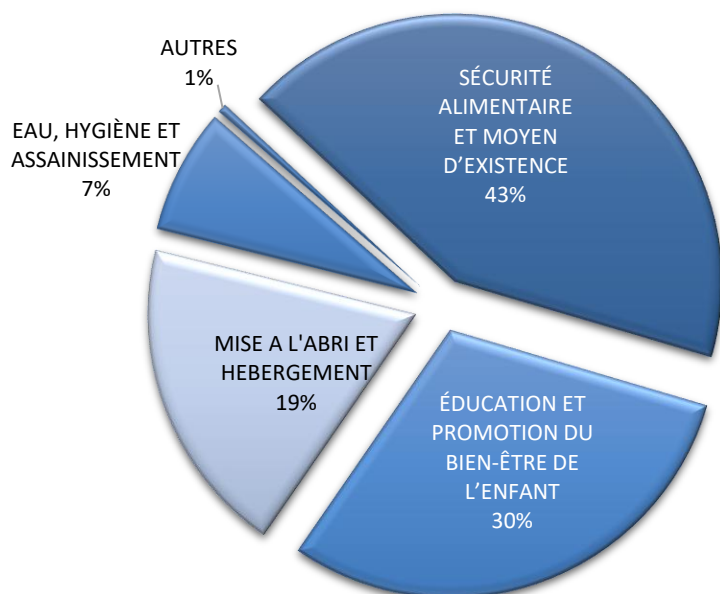
Les missions sociales réalisées à l'étranger passent de **41 750 032 €** en 2024 à **48 428 892 €** en 2025. Le montant des frais de support intégrés en 2025 est de **3 981 623 €**.

Chacune des missions a ses propres frais de structure (locaux, téléphone, salariés...). Le montant total des missions comprend donc les frais de structure qui sont répartis au prorata des projets réalisés dans chaque pays.

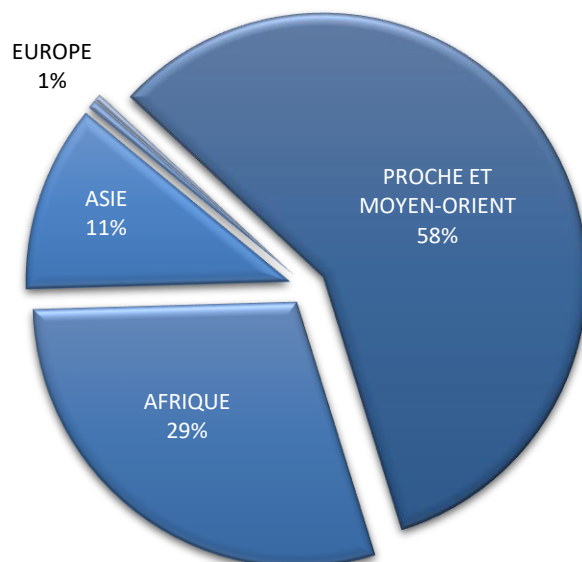
Le SIF a déterminé **4 axes majeurs d'intervention** :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant ;
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence ;
- Eau, hygiène et assainissement ;
- Mise à l'abri et hébergement.

Missions sociales internationales par thème et zone géographique



Répartition des missions sociales internationales par thème



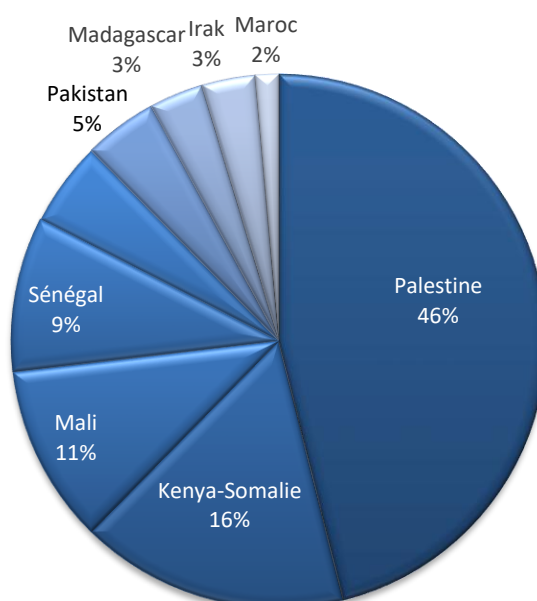
Répartition des missions sociales internationales par zone géographique

1. Éducation et promotion du bien-être de l'enfant

Cette thématique diminue de **8%** passant de **15 881 682 €** en 2024 à **14 564 729 €** en 2025. La principale cause de cette variation est le rattrapage des bourses non versées en 2023 et rattrapées sur l'année 2024 au sein du projet parrainage orphelins à Gaza. Concernant l'année 2025, les bourses ont bien été rattachées à l'exercice.

Le programme de parrainage des orphelins est le programme d'aide le plus important. Il permet d'améliorer les conditions de vie des orphelins et de soutenir leur famille. L'association a mené cette action pour un montant global de **9 568 229 €** (avec frais de support inclus) en 2025.

Programme parrainage des orphelins et cadeaux aux orphelins par pays



En 2025, Il n'y a pas eu d'intégration de nouveaux orphelins ; le nombre d'orphelins parrainés est resté stable.

Par ailleurs, plusieurs autres programmes liés à l'enfance ont été réalisés en 2025, tels que la réhabilitation d'écoles, la distribution de bourses et de kits scolaires, et la création d'espaces publics adaptés aux enfants.

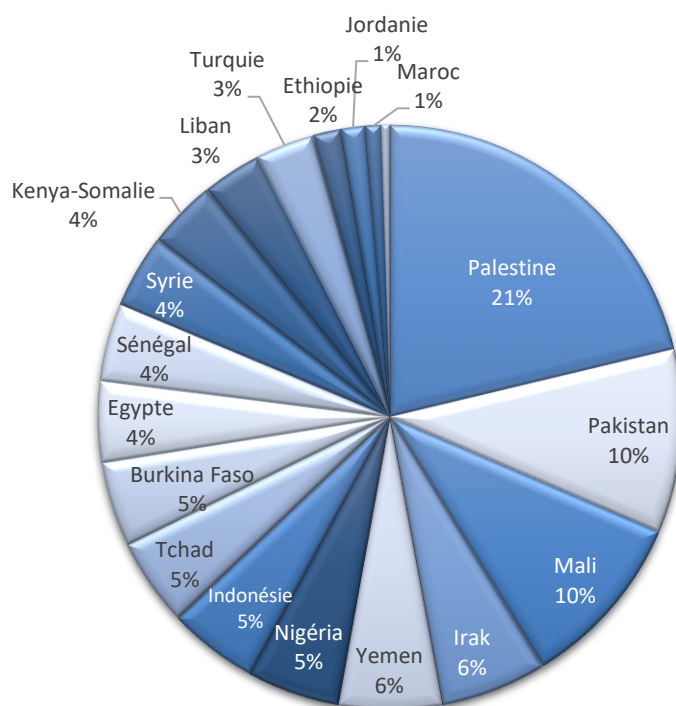
2. Sécurité alimentaire et moyens d'existence

Le montant des missions liées à cette thématique a augmenté de 21% passant de **16 989 775 €** en 2024 à **20 633 552 €** en 2025.

Les programmes « **Nourrir les nécessiteux** » (programmes comprenant les distributions de colis alimentaires pendant le mois de Ramadan) et « **Aïd Al Adha** » représentent **32%** des missions Sécurité alimentaire et moyens d'existence en 2025 soit **6 504 658 €** répartis en :

- Missions **Aïd Al Adha 2025** (hors France) : **3 811 168 €**
- Missions **Nourrir les nécessiteux 2025** (hors France) : **2 693 490**

Programmes de sécurité alimentaire « Nourrir les nécessiteux » et « Aïd Al Adha » par pays



En plus de ses deux grands programmes annuels, le SIF a réalisé de nombreux projets dont les 5 suivants sont les plus significatifs :

- Gaza : projet « LifeLine »
- Cisjordanie : projet sécurité alimentaire en partenariat avec l'AFD (Agence française de développement)
- Pakistan : projet de cuisine centrale en milieu scolaire en partenariat avec le PAM (Programme Alimentaire Mondial)
- Liban : projet sécurité alimentaire en partenariat avec l'AFD (Agence française de développement)
- Somalie : projet autour de l'alimentation en partenariat avec le CDCS (Centre de Crise et de Soutien)

3. Eau, hygiène et assainissement

Le montant des exécutions relatives aux programmes d'eau et assainissement a augmenté de 9% entre 2024 et 2025, passant de **3 346 470 €** en 2024 à **3 649 483 €** en 2025.

Parmi les actions réalisées en 2025, on distingue notamment :

- Forages et réhabilitations de puits : au Burkina Faso, au Sénégal, à Madagascar et au Tchad
- Syrie : Dans le cadre du projet UNHCR : des composantes eau, hygiène et assainissement
- Pakistan : Des projets d'accès à l'eau pour le développement de l'agriculture

4. Mise à l'Abri et hébergement

Le montant des exécutions relatives aux programmes de mise à l'abri s'élève à **9 313 339 €** en 2025 soit une augmentation de 78% (**5 226 468 €** en 2024).

Les deux grosses actions réalisées en 2025 sur cette thématique, concernent des actions de mise à l'abri/réhabilitation en Syrie avec notamment plusieurs projets en coopération avec les bailleurs des Nations Unies UNHCR et OCHA, et la finalisation du projet de réhabilitation au Maroc suite au séisme de 2023 en partenariat avec le CDCS.

5. Missions sociales liées au Waqf

Un montant de **297 544 €** est versé au fonds de dotation, pour investissement (France et International).

La rentabilité dégagée sera investie dans les projets mis en œuvre à l'international, voire en France certaines années.

6. Les missions sociales financées par les fonds provenant de la générosité du public

Le solde des missions sociales réalisées à l'étranger et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de **31 679 834 €** en 2025.

Le solde des missions sociales réalisées en France et financées par les fonds provenant de la générosité du public est de **2 705 680 €** en 2025.

Répartition des missions sociales internationales par thème et par pays (hors France) :

Pays	EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSE MENT	SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYEN D'EXISTENCE	ÉDUCATION ET PROMOTION DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT	MISE A L'ABRI ET HEBERGEMENT	AUTRES	TOTAL GENERAL
Bangladesh	-	-	57 593	-	-	57 593
Burkina Faso	191 814	495 510	324 731	-	-	1 012 054
Dotation Waqf et legs	-	-	-	-	267 789	267 789
Egypte	-	318 997	140 727	106 949	-	566 673
Ethiopie	-	102 598	-	-	-	102 598
Haïti	-	-	-	12 383	-	12 383
Indonésie	30 505	324 018	-	-	-	354 523
Irak	-	775 384	309 483	-	-	1 084 867
Jordanie	-	86 974	-	-	-	86 974
Kenya-Somalie	109 472	1 213 259	1 553 506	-	-	2 876 237
Liban	-	1 636 280	487 944	48 981	-	2 173 204
Madagascar	128 200	365 323	724 744	-	-	1 218 266
Mali	-	638 428	1 214 852	-	-	1 853 280
Maroc	-	58 138	134 507	1 217 918	-	1 410 563
Nigéria	-	543 019	71	-	-	543 090
Pakistan	432 515	4 100 324	653 361	-	-	5 186 200
Palestine	34 942	6 781 477	4 736 336	- 119 454	-	11 433 301
Philippine	-	30 662	-	-	-	30 662
Sénégal	446 557	513 425	1 941 709	-	-	2 901 692
Soudan	-	29 454	-	-	-	29 454
Syrie	1 169 341	435 698	1 556 713	8 046 561	-	11 208 313
Tchad	1 107 018	318 345	843 638	-	-	2 269 002
Turquie	- 881	209 674	-	-	-	208 793
Yemen	-	1 656 566	-	-	-	1 656 566
	3 649 483	20 633 552	14 564 729	9 313 339	267 789	48 428 892

❖ Les actions de plaidoyer

Les actions de plaidoyer, qui consistent à témoigner et alerter les autorités compétentes sur les besoins des plus vulnérables, se sont élevées à **758 106 €** en 2025 contre **675 949 €** en 2024.

Ces actions ont concerné plusieurs initiatives menées par la cellule des relations extérieures et du plaidoyer, et notamment un partenariat avec le MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) sur la cause des jeunes déplacés au Liban et Pakistan.

2-2 Frais de recherche de fonds :

Il s'agit des « frais d'appel à la générosité du public » ainsi que des « frais de recherche d'autres ressources ».

Les frais de recherche de fonds sont restés stables entre 2024 et 2025 passant de **4 370 512 €** en 2024 à **4 393 143 €** en 2025. Ce montant représente 12 % du montant total de collecte de dons privés. Ils sont financés totalement par la générosité du public.

❖ Frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend entre autres les opérations de mailings, les frais de campagne de sensibilisation et d'appel aux dons, les référencements et annonces, le traitement informatique des dons, ainsi que ressources humaines mobilisées sur le terrain et au siège.

Les objectifs restent la recherche et la fidélisation des donateurs.

Les campagnes d'information ont pour but de sensibiliser le grand public aux activités de l'association et l'ensemble des donateurs aux actions rendues possibles grâce à leurs dons.

Le montant des frais d'appel à la générosité du public est de **4 197 027 €** en 2025.

❖ Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources correspondent aux moyens humains mis en œuvre au sein du siège afin d'obtenir les subventions et contributions financières.

Le montant des frais d'appel d'autres ressources est de **196 115 €** en 2025.

2-3 Frais de fonctionnement :

Ils regroupent l'ensemble des charges relatives au fonctionnement de la structure et des services généraux du SIF, tels que l'administration, la comptabilité, l'informatique, les charges de structures (loyer, assurances...), ainsi que les équipes assurant la coordination et à la bonne gestion de la structure du SIF.

Les charges de fonctionnement ont augmenté en 2025 passant de **1 693 713 €** en 2024, à **1 899 168 €** en 2025, soit une hausse de 12%. Cela s'explique principalement par une régularisation du poste taxes sur les salaires, et la reprise d'une créance douteuse.

2-4 Dotations aux provisions et dépréciations :

Les dotations aux provisions pour risques et charges ou dépréciations s'élèvent à **1 470 134 €** en 2025, contre **2 519 348 €** en 2024.

Cette diminution s'explique par de nombreuses provisions pour risque de change qui avaient été comptabilisés en 2024, sur des projets bailleurs majoritairement en Syrie. Les projets ayant pris fin en 2025, les provisions ont, d'autre part, été reprises.

2-5 Impôts sur les bénéfices

Certains revenus du SIF sont imposés. Il s'agit notamment des produits financiers. Le montant des impôts en 2025 est de **321 554 €**, une baisse de 30% par rapport à 2024, lié à la baisse des produits financiers.

2-6 Reports en fonds dédiés de l'exercice :

(Pour plus de détail voir la rubrique E.11)

3- Les contributions volontaires en nature :

(Pour plus de détail voir rubrique F.11)

4- Autres informations :

Le SIF a choisi de ne pas recourir à une clé de répartition pour identifier les charges financées par les dons des particuliers. En effet, le SIF essentiellement financé par la générosité du public, peut aisément distinguer les charges financées par les dons des emplois financés par d'autres ressources.

Les autres financements peuvent être des subventions ou des contributions financières (en fonction des conventions signées par les bailleurs de fonds) ou autres produits (produits financiers).

Part des financements réalisés par la générosité du public (essentiellement par les dons) :

Part des Missions sociales	66%
Part de frais de recherche de fonds	100%
Part de frais de fonctionnement	82%

Pour une plus grande transparence, le SIF n'a pas retenu de clé de répartition mais a appliqué les répartitions réelles.

Rapprochement Compte de résultat / CROD

Détail des charges par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Plaidoyer		Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes				
Achats de marchandises	44 348	-	5 290 181		-	-	227	20
Variation des stocks	5 737	-	89 454		670	-	3 827	619
Autres achats et charges externes	2 122 578	-	12 144 501	-	332 984	-	2 385 328	36 085
Aides financières	270 373	-	12 563 281	-	5 000	-	-	4 556
Impôts, taxes et versement assimilés	80 527	-	405 369		30 717	-	129 985	11 263
Salaires	663 024	-	10 399 949	-	249 507	-	1 087 021	99 352
Cotisations sociales	333 336	-	2 387 198		113 002	-	489 374	42 848
Dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitations	108 711	-	422 892	-	9 218	-	44 904	4 842
Dotations aux provisions d'exploitations	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			58 490					
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	27 039	-	3 795 101	-	17 008	-	56 360	5 633
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières								
Différences négatives de change	5 162	-	830 214	-	1	-	-	8
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			42 263					
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 660 834	-	48 428 892	-	758 106	-	4 197 027	196 115

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
					Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
Achats de marchandises	-	-	-	-	-	-	5 334 777
Variation des stocks	1 882	-	-	-	-	-	102 190
Autres achats et charges externes	696 691	-	-	-	-	-	17 718 166
Aides financières	2 000	-	-	-	-	-	12 836 097
Impôts, taxes et versement assimilés	145 435	-	-	-	-	-	803 295
Salaires	625 536	-	-	-	-	-	13 124 389
Cotisations sociales	322 949	-	-	-	-	-	3 688 707
Dotations aux amortissements et dépréciations d'exploitations	20 633	-	-	-	-	-	611 202
Dotations aux provisions d'exploitations	-	37 447	-	-	-	-	37 447
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							58 490
Reports en fonds dédiés	-	-	-	22 653 001	-	-	22 653 001
Autres charges	76 299	-	-	-	-	-	3 977 439
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		1 432 688					1 432 688
Différences négatives de change	7 743	-	-	-	-	-	843 128
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées							42 263
Impôt sur les bénéfices	-	-	321 554	-	-	-	321 554
TOTAL	1 899 168	1 470 134	321 554	22 653 001	-	-	83 584 833

Détail des contributions volontaires par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	44 528	-	-	-	44 528
Mises à disposition gratuites de biens	-	-	-	-	-
Prestations de services	-	-	-	-	-
Personnel bénévole	222 322	-	-	-	222 322
TOTAL	266 850	-	-	-	266 850

I- LE COMPTE EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2025 (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « Dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi des stock d'ouverture et de clôture ;
- De la présentation des contributions en nature ventilées en emplois ;
- D'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;
- D'une colonne comparative « Exercice N-1 »,

Conformément à la règle définie par le Règlement ANC n°2018-06, le stock d'ouverture correspond aux ressources issues de la générosité du public (hors fonds dédiés) disponibles en début d'exercice. Il est calculé à partir des fonds propres disponibles collectées auprès du public (calculé à partir du bilan de clôture de 2022) déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations, financées par ces ressources sur les exercices antérieurs ;

Le stock de clôture est déterminé à partir du retraitement du stock d'ouverture, des investissements, des désinvestissements et dotations aux amortissements.

Le stock d'ouverture permet aux donateurs d'apprécier la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, disponible à la clôture de l'exercice.

Les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) sont de 30 405 525 €, et en fin d'exercice de 32 948 069 € ; la variation correspond à l'excédent issu de la générosité du public de 2025, d'un montant de 2 756 457 € et un investissement net lié à la générosité du public pour un montant de 213 912 €.

L'ensemble des postes des emplois par destinations et des ressources par origines du CER est analysé au niveau du CROD.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1 – MISSIONS SOCIALES	35 132 441	32 952 133
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	2 705 680	2 084 297
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	31 679 834	30 200 707
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
1.3 Plaidoyer	746 927	667 129
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 393 143	4 370 512
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 197 027	4 184 422
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	196 115	186 090
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 559 657	153 518
TOTAL DES EMPLOIS	41 085 240	37 476 163
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	453 220	2 389 231
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	20 710 849	23 416 844
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 756 457	2 212 229
TOTAL	65 005 766	65 494 467

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 124 329	51 988 436
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 550	150
1.2 Dons, legs et mécénats	-	-
- Dons manuels	47 234 814	50 561 644
- Legs, donations et assurances-vie	53 933	42 129
- Mécénats	2 297 046	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	536 986	1 383 513
TOTAL DES RESSOURCES	50 124 329	51 988 436
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 727 828	2 591 919
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	12 153 609	10 914 112
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	65 005 766	65 494 467
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	30 405 525	28 522 047
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	2 756 457	2 212 229
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 213 912	- 328 752
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	32 948 069	30 405 525

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	266 850	245 564
Réalisées en France	266 850	245 564
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	266 850	245 564
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	266 850	245 564
Bénévolat	222 322	210 009
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	44 528	35 555
TOTAL	266 850	245 564

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	47 581 640	35 001 390
(-) Utilisation	- 12 153 609	- 10 914 112
(+) Report	20 710 849	23 494 362
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	56 138 880	47 581 640